

Avis au public en matière d'urbanisme

Il est porté à la connaissance du public qu'en date du 3 septembre 2021 le bureau BEST ingénieurs conseils s. à r. l. 2, rue des sapins à L-2513 Senningerberg a introduit un projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Neie Wee » pour le compte de la société WP PROMOTION s. à r. l. 88 rue de Luxembourg à L-8140 Kopstal.

Conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet est déposé pendant 30 jours, soit du 29 octobre 2021 au 29 novembre 2021 inclusivement au secrétariat communal à Manternach où le public pourra en prendre connaissance.

Le plan adopté avec les informations requises suivant les dispositions de la loi précitée est mis à disposition du public à la maison communale de Manternach, 3, Kierchewee à L-6850 Manternach et publié sur support informatique sur le site www.manternach.lu.

Endéans ce délai de 30 jours, les observations et objections contre ledit projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège échevinal par les personnes intéressées.

Manternach, le 29 octobre 2021

Le collège des bourgmestre et échevins

Jean-Pierre Hoffmann, bourgmestre

Alix Klein-Ungeheuer, échevine

Claude Theisen, échevin.

